



These Test Guidelines have been superseded by a later version. The latest adopted version of Test Guidelines can be found at http://www.upov.int/test_guidelines/en/list.jsp

Ces principes directeurs d'examen ont été remplacés par une version ultérieure. La version adoptée la plus récente des principes directeurs d'examen figure à l'adresse suivante : http://www.upov.int/test_guidelines/fr/list.jsp

Diese Prüfungsrichtlinien wurden durch eine neuere Fassung ersetzt. Die neueste angenommene Fassung von Prüfungsrichtlinien ist unter http://www.upov.int/test_guidelines/de/list.jsp zu finden.

Las presentes directrices de examen han sido reemplazadas por una versión posterior. La versión de las directrices de examen de más reciente aprobación está disponible en http://www.upov.int/test_guidelines/es/list.jsp.

UPOV

TG/29/7

ORIGINAL: anglais

DATE: 2006-04-05

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

ALSTROEMÈRE

Code UPOV : ALSTR

Alstroemeria L.

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN

DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

Autre(s) nom(s) commun(s) * :

<i>nom botanique</i>	<i>anglais</i>	<i>français</i>	<i>allemand</i>	<i>espagnol</i>
<i>Alstroemeria</i> L.	Alstroemeria, Herb Lily	Alstroemère, Lis des Incas	Inkalilie	Alstroemeria

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

* Ces noms, corrects à la date d'introduction des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente.]

SOMMAIRE

PAGE

1.	OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN	3
2.	MATÉRIEL REQUIS.....	3
3.	MÉTHODE D'EXAMEN	3
3.1	Nombre de cycles de végétation.....	3
3.2	Lieu des essais.....	3
3.3	Conditions relatives à la conduite de l'examen	4
3.4	Protocole d'essai	4
3.5	Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner.....	4
3.6	Essais supplémentaires.....	4
4.	EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ.....	4
4.1	Distinction.....	4
4.1.1	Recommandations générales.....	4
4.1.2	Différences reproductibles	5
4.1.3	Différences nettes.....	5
4.2	Homogénéité	5
4.3	Stabilité	5
5.	GROUPEMENT DES VARIÉTÉS ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE	5
6.	INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTÈRES	6
6.1	Catégories des caractères	6
6.1.1	Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen	6
6.1.2	Caractères avec astérisque	6
6.2	Niveaux d'expression et notes correspondantes.....	6
6.3	Types d'expression.....	6
6.4	Variétés indiquées à titre d'exemple	6
6.5	Légende.....	7
7.	TABLE OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTÈRES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CARACTERES.....	8
8.	EXPLICATION DU TABLEAU DES CARACTÈRES	16
8.1	Explications portant sur plusieurs caractères	16
8.2	Explications portant sur certains caractères	16
9.	BIBLIOGRAPHIE.....	18
10.	QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	19

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés d'*Alstroemeria* L. de la famille *Liliaceae*.

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de plantes ou de semences.

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

- pour les variétés à multiplication végétative : 8 plantes
- pour les variétés à reproduction sexuée : 250 semences.

2.4 S'agissant des semences, celles-ci doivent satisfaire aux conditions minimales exigées pour la faculté germinative, la pureté spécifique, l'état sanitaire et la teneur en eau, indiquées par l'autorité compétente. Dans le cas où les semences doivent être maintenues en collection, la faculté germinative doit être aussi élevée que possible et indiquée par le demandeur.

2.5 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importants.

2.6 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 *Nombre de cycles de végétation*

En règle générale, la durée minimale des essais doit être d'un seul cycle de végétation.

3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction".

3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

3.3.1 Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen. En particulier, sauf indication contraire, toutes les observations doivent être faites sur des organes typiques pleinement développés, à l'époque de pleine floraison.

3.3.2 Étant donné les variations de la lumière solaire, les déterminations de la couleur avec un code de couleurs doivent être faites dans une enceinte avec une lumière artificielle ou au milieu de la journée, dans une pièce sans rayon de soleil direct. La distribution spectrale de la source de lumière artificielle doit être conforme à la norme CIE de la lumière du jour définie conventionnellement D 6500 et rester dans les limites de tolérance du "British Standard 950", partie I. Les déterminations doivent être faites en plaçant la partie de plante sur un fond de papier blanc.

3.4 *Protocole d'essai*

3.4.1 Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur au moins huit plantes (variétés à multiplication végétative) ou 50 plantes (variétés à reproduction sexuée).

3.4.2 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

3.5 *Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner*

3.5.1 Variétés à multiplication végétative : sauf indication contraire, toutes les observations doivent être effectuées sur huit plantes ou des parties de plantes prélevées sur chacune de ces huit plantes.

3.5.2 Variétés à reproduction sexuée : sauf indication contraire, toutes les observations doivent être effectuées sur 50 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 50 plantes.

3.6 *Essais supplémentaires*

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 *Distinction*

4.1.1 *Recommandations générales*

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.1.2 Différences reproductibles

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l'influence du milieu n'appelle pas plus d'un cycle de végétation pour s'assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.2 *Homogénéité*

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de porter une attention particulière aux points ci-après :

4.2.2 Variétés à multiplication végétative : pour l'évaluation de l'homogénéité, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de huit plantes, une plante hors-type est tolérée.

4.2.3 Variétés à reproduction sexuée : l'évaluation de l'homogénéité doit être déterminée conformément aux recommandations relatives aux variétés allogames qui figurent dans l'introduction générale.

4.3 *Stabilité*

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être examinée soit en cultivant une génération supplémentaire, soit en examinant un nouveau lot de semences ou un nouveau matériel végétal, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni précédemment.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés afin de faciliter la détermination de la distinction, il est utile de recourir à des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- a) Plante : hauteur (caractère 1)
- b) Fleur : couleur principale (caractère 8)

5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale.

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 *Catégories des caractères*

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est contre-indiqué compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 *Niveaux d'expression et notes correspondantes*

Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère afin de définir le caractère et d'harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.3 *Types d'expression*

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 *Variétés indiquées à titre d'exemple*

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemple afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

6.5 *Légende*

(*) Caractère avec astérisque – voir le chapitre 6.1.2

QL : Caractère qualitatif – voir le chapitre 6.3

QN : Caractère quantitatif – voir le chapitre 6.3

PQ : Caractère pseudo-qualitatif – voir le chapitre 6.3

(a) Voir les explications du tableau des caractères (chapitre 8.1)

(+) Voir les explications du tableau des caractères (chapitre 8.2)

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. (* (*)	Plant: height	Plante: hauteur	Pflanze: Höhe	Planta: altura		
QN	short	basse	niedrig	baja	Zanspot, Koglow	3
	medium	moyenne	mittel	media	Prealpech, Koanti	5
	tall	haute	hoch	alta	Teswhite, Kofuji	7
2.	Stem: thickness	Tige: grosseur	Stengel: Dicke	Tallo: grosor		
QN	thin	mince	dünn	delgado	Zaprijul, Koanti	3
	medium	moyenne	mittel	medio	Tesdoro, Tesfortun	5
	thick	épaisse	dick	grueso	Kofuji, Tescow	7
3.	Leaf: length	Feuille: longueur	Blatt: Länge	Hoja: longitud		
QN	short	courte	kurz	corta	Zaprijul, Zanrina	3
	medium	moyenne	mittel	media	Stasach, Kofuji, Tessalm	5
	long	longue	lang	larga	Teswhite, Tesdoro	7
4.	Leaf: width	Feuille: largeur	Blatt: Breite	Hoja: anchura		
QN	narrow	étroite	schmal	estrecha	Teswhite, Koglow	3
	medium	moyenne	mittel	media	Statiren, Zalsaccept, Koudrey	5
	broad	large	breit	ancha	Kofuji, Tesdoro	7
5. (* (*) (+)	Umbel: number of branches	Ombelle: nombre de ramifications	Dolde: Anzahl Strahlen	Umbela: número de ramas		
QN	few	faible	gering	bajo	Staprisis, Koglow, Zapribel	3
	medium	moyen	mittel	medio	Statiren, Teswhite, Zalsaccept	5
	many	élevé	groß	alto	Tescow, Tessalm	7

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
6. (*) (+)	Umbel: length of branches	Ombelle: longueur des ramifications	Dolde: Länge der Strahlen	Umbela: longitud de las ramas		
QN	short	courtes	kurz	cortas	Staprisis, Koglow, Little Moon	3
	medium	moyennes	mittel	medianas	Stamond, Zalsaccept, Kofuji	5
	long	longues	lang	largas	Stasach, Tescow, Tesamad	7
7. (*) (+)	Flower: length of pedicel	Fleur: longueur du pédicelle	Blüte: Länge des Stiels	Flor: longitud del pedicelo		
QN (a)	short	court	kurz	corto	Staprilan, Zalsamot, Prealpech	3
	medium	moyen	mittel	medio	Stasach, Zalsaccept, Tesdoro	5
	long	long	lang	largo	Teswhite, Zaprijul	7
8. (*)	Flower: main color	Fleur: couleur principale	Blüte: Hauptfarbe	Flor: color principal		
PQ (a)	white	blanche	weiß	blanco	Stamond, Teswhite	1
	light yellow	jaune clair	hellgelb	amarillo claro	Koanti	2
	medium yellow	jaune moyen	mittelgelb	amarillo medio	Staprilan, Tespluto	3
	greenish	verdâtre	grünlich	verdoso	Kofuji	4
	orange	orange	orange	naranja	Little Moon	5
	orange red	rouge orange	orangerot	rojo anaranjado	Zapribel	6
	red	rouge	rot	rojo	Stasach, Staflam	7
	light pink	rose clair	hellrosa	rosa claro	Prealpech	8
	medium pink	rose moyen	mittelrosa	rosa medio	Staprisis, Tescow	9
	purple pink	rose pourpre	purpurrosa	rosa purpureo		10
	red purple	violet rouge	rotpurpurn	púrpura rojizo	Tesamad	11
	light purple	violet clair	hellpurpurn	púrpura claro	Zapriko	12
	medium purple	violet moyen	mittelpurpurn	púrpura medio	Zalsamot	13
	dark purple	violet foncé	dunkelpurpurn	púrpura oscuro	Napoli	14

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielsorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
9. (*)	Flower: size	Fleur: taille	Blüte: Größe	Flor: tamaño		
QN (a)	small	petite	klein	pequeña	Elegance, Tespluto	3
	medium	moyenne	mittel	mediana	Stasach, Zalsamot, Koglow	5
	large	grande	groß	grande	Statiren, Tesdoro, Tescow	7
10. (*)	Outer tepal: shape of blade	Tépale externe: forme du limbe	Äußeres Tepalum: Form der Spreite	Tépalo externo: forma del limbo		
PQ (a)	medium elliptic	elliptique moyen	mittel elliptisch	elíptica media	Zalsanion, Zanmirac	1
	broad elliptic	elliptique large	breit elliptisch	elíptica ancha	Teswhite, Zanbritta	2
	circular	circulaire	rund	circular	Stamond, Gamanda	3
	medium obovate	obovale moyen	mittel verkehrt eiförmig	oboval media	Tesdoro, Prealpech	4
	broad obovate	obovale large	breit verkehrt eiförmig	oboval ancha	Statiren, Zalscept, Koglow	5
11. (*)	Outer tepal: depth of emargination	Tépale externe: profondeur de l'échancrure	Äußeres Tepalum: Tiefe der Kerbung	Tépalo externo: profundidad de la emarginación		
QN (a)	shallow	peu profonde	flach	poco profundo	Stasach, Teswhite, Koglow	3
	medium	moyenne	mittel	medio	Tesamad, Zalsamay	5
	deep	profonde	tief	profundo	Zaprijul, Tessalm	7
12. (*) (+)	Outer tepal: main color of <u>central</u> zone	Tépale externe: couleur principale de la zone <u>centrale</u>	Äußeres Tepalum: Farbe der <u>Mittelzone</u>	Tépalo externo: color principal de la zona <u>central</u>		
PQ (a)	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de Colores RHS (indicar número de referencia)		
13. (*) (+)	Outer tepal: main color of <u>top</u> zone (green tip excluded)	Tépale externe: couleur principale de la zone <u>supérieure</u> (sommets vert exclu)	Äußeres Tepalum: Hauptfarbe der <u>oberen Zone</u> (ohne grüne Spitze)	Tépalo externo: color principal de la zona <u>superior</u> (excluyendo la punta verde)		
PQ (a)	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de Colores RHS (indicar número de referencia)		

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielsorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
14. (* (+)	Outer tepal: main color of <u>lateral</u> zone	Tépale externe: couleur principale de la zone <u>latérale</u>	Äußeres Tepalum: Hauptfarbe der <u>lateralen</u> Zone	Tépalo externo: color principal de la zona <u>lateral</u>		
PQ	(a) RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de Colores RHS (indicar número de referencia)		
15. (* (+)	Outer tepal: main color of <u>basal</u> zone	Tépale externe: couleur principale de la zone <u>basale</u>	Äußeres Tepalum: Hauptfarbe der <u>basalen</u> Zone	Tépalo externo: color principal de la zona <u>inferior</u>		
PQ	(a) RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de Colores RHS (indicar número de referencia)		
16. (*	Outer tepal: very small or small stripes on marginal part of lateral zone of upper side of blade	Tépale externe: très petites ou petites stries sur la partie marginale de la zone latérale de la face supérieure du limbe	Äußeres Tepalum: sehr kleine oder kleine Streifen am Rand der lateralen Zone der Oberseite der Spreite	Tépalo externo: estrías muy pequeñas o pequeñas en la parte marginal de la zona <u>lateral</u> del lado superior del limbo		
QL	(a) absent	absentes	fehlend	ausente	Koanti	1
	present	présentes	vorhanden	presente	Statistrip	9
17. (*	Outer tepal: large or very large stripes on upper side of blade (marginal zone excluded)	Tépale externe: larges ou très larges stries sur la face supérieure du limbe (zone marginale exclue)	Äußeres Tepalum: große oder sehr große Streifen an der Oberseite der Spreite (ohne Randzone)	Tépalo externo: estrías anchas o muy anchas en el lado superior del limbo (excluida la zona marginal)		
QL	(a) absent	absentes	fehlend	ausente	Zalsamot	1
	present	présentes	vorhanden	presente	Prealpech	9
18. (*	Outer tepal: number of large or very large stripes on upper side of blade (marginal zone excluded)	Tépale externe: nombre de stries larges ou très larges sur la face supérieure du limbe (zone marginale exclue)	Äußeres Tepalum: Anzahl großer oder sehr großer Streifen an der Oberseite der Spreite (ohne Randzone)	Tépalo externo: número de estrías anchas o muy anchas en el lado superior del limbo (excluida la zona marginal)		
QN	(a) few	petit	gering	bajo	Sratistrip	3
	medium	moyen	mittel	medio	Prealbour	5
	many	grand	groß	alto	Prealpech	7

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielsorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
19. (* (*)	Inner tepal: shape of blade	Tépale interne: forme du limbe	Inneres Tepalum: Form der Spreite	Tépalo interno: forma del limbo		
QL (a)	elliptic	elliptique	elliptisch	elíptica	Statiren, Teswhite, Tessalm	1
	obovate	obovale	verkehrt eiförmig	oboval	Zalsaccept, Kofuji	2
20. (* (+)	Inner lateral tepal: size of striped zone on upper side (claw and top part of blade excluded)	Tépale interne latéral: taille de la zone striée sur la face supérieure (onglet et partie supérieure du limbe exclus)	Inneres laterales Tepalum: Größe der gestreiften Zone an der Oberseite (ohne Basis und oberen Teil der Spreite)	Tépalo lateral interno: tamaño de la zona con estrías del lado superior (excluidas la uña y la parte superior del limbo)		
QN (a)	small	petite	klein	pequeña	Fuego	3
	medium	moyenne	mittel	mediana	Teswhite	5
	large	grande	groß	ancha	Prealbour	7
21. (* (*)	Inner lateral tepal: main color of striped zone on upper side (as for 20)	Tépale interne latéral: couleur principale de la zone striée sur la face supérieure (comme pour 20)	Inneres laterales Tepalum: Hauptfarbe der gestreiften Zone an der Oberseite (wie für 20)	Tépalo lateral interno: color principal de la zona con estrías del lado superior (como para 20)		
PQ (a)	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de Colores RHS (indicar número de referencia)		
22. (* (*)	Inner lateral tepal: number of stripes on upper side (as for 20)	Tépale interne latéral: nombre de stries sur la face supérieure (comme pour 20)	Inneres laterales Tepalum: Anzahl Streifen an der Oberseite	Tépalo lateral interno: número de estrías en el lado superior (como para 20)		
QN (a)	absent or few	nul ou petit	fehlend oder sehr gering	ausente o bajo	Staqueen, Koanti	1
	medium	moyen	mittel	medio	Stamond, Tesdoro, Tessalm	2
	many	grand	groß	alto	Prealpech, Preallad	3

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielsorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
23. (*)	Inner lateral tepal: length of longest stripes on upper side (as for 20)	Tépale interne latéral: longueur des stries les plus longues sur la face supérieure (comme pour 20)	Inneres laterales Tepalum: Länge der längsten Streifen an der Oberseite (wie für 20)	Tépalo lateral interior: longitud de las estrías más largas del lado superior (como para 20)		
QN	(a) short	petite	kurz	corta	Koanti	3
	medium	moyenne	mittel	media	Koice	5
	long	grande	lang	larga	Prealbour	7
24. (*)	Inner lateral tepal: width of widest stripes on upper side (as for 20)	Tépale interne latéral : largeur des stries les plus larges sur la face supérieure (comme pour 20)	Inneres laterales Tepalum: Breite der breitesten Streifen an der Oberseite (wie für 20)	Tépalo lateral interior: anchura de las estrías más anchas del lado superior (como para 20)		
QN	(a) narrow	étroites	schmal	estrecha	Teswhite	3
	medium	moyennes	mittel	media	Stapricamil	5
	broad	larges	breit	ancha	Zanfier	7
25. (*)	Inner median tepal: difference in striped pattern compared to inner lateral tepal	Tépale interne médian: différence de configuration des stries par rapport au tépale interne latéral	Inneres mittleres Tepalum: Unterschied beim gestreiften Muster im Verhältnis zum inneren lateralen Tepalum	Tépalo mediano interior: diferencia en las estrías en relación con el tépalo lateral interior		
QL	(a) absent	absente	fehlend	ausente	Tesdoro	1
	present	présente	vorhanden	presente	Stapricamil	9

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielsorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
26. (*)	(a) Filament: main color	Filament: couleur principale	Staubfaden: Hauptfarbe	Filamento: color principal		
PQ	white	blanc	weiß	blanco	Teswhite, Zalsarest	1
	yellow	jaune	gelb	amarillo	Tesfortun, Zanbritta	2
	orange	orange	orange	naranja	Zanrina, Tespluto	3
	orange red	rouge orange	orangerot	rojo anaranjado	Tessalm, Staqueen	4
	red	rouge	rot	rojo	Tescow, Macondo	5
	pink	rose	rosa	rosa	Stamond, Kofuji, Tampa	6
	red purple	violet rouge	rotpurpurn	púrpura rojizo	Preallad, Tesbay	7
	light purple	violet clair	hellpurpurn	púrpura claro	Koglow, Zaprijul	8
	medium purple	violet moyen	mittelpurpurn	púrpura medio	Zalsamot, Tesazur	9
27. (*)	(a) Filament: small spots	Filament: petites taches	Staubfaden: kleine Flecken	Filamento: manchas pequeñas		
QL	absent	absentes	fehlend	ausentes	Tesdoro, Kofuji	1
	present	présentes	vorhanden	presentes	Gamanda, Staneltor	9
28. (*)	Anther: color just before the start of dehiscence	Anthère: couleur juste avant le début de la déhiscence	Anthere: Farbe kurz vor Beginn des Pollenstäubens	Anteras: color al inmediatamente antes del comienzo de la dehiscencia		
PQ (a)	yellowish	jaunâtre	gelblich	amarillento	Green Bell, Zanpri	1
	greenish	verdâtre	grünlich	verdoso	Staprinag, Koglow, Tespro	2
	orange	orange	orange	naranja	Zaprijul, Tessalm	3
	purplish	violacée	purpurn	purpúreo	Zanrina, Stapripame	4
	brownish	brunâtre	bräunlich	pardusco	Kofuji, Tesdoro	5
	medium grey	gris moyen	mittelgrau	gris medio	Zapribel, Tesazur	6
	dark grey	gris foncé	dunkelgrau	gris oscuro		7
	blue	bleue	blau	azul	Carmelita	8

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielsorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
29. (*) (+)	Ovary: anthocyanin coloration	Ovaire: pigmentation anthocyanique	Fruchtknoten: Anthocyanfärbung	Ovario: coloración antociánica		
QL	absent	absente	fehlend	ausente	Tesdoro	1
	present	présente	vorhanden	presente	Pealpech	9
30. (*) (+)	Ovary: intensity of anthocyanin coloration	Ovaire: intensité de la pigmentation anthocyanique	Fruchtknoten: Intensität der Anthocyanfärbung	Ovario: intensidad de la coloración antociánica		
QN	weak	faible	gering	débil	Staprilan, Ivory, Stadicrem	3
	medium	moyenne	mittel	media	Tescow, Zaprijul,	5
	strong	forte	stark	fuerte	Tesazur, Prealpech	7

8. Explication du tableau des caractères

8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

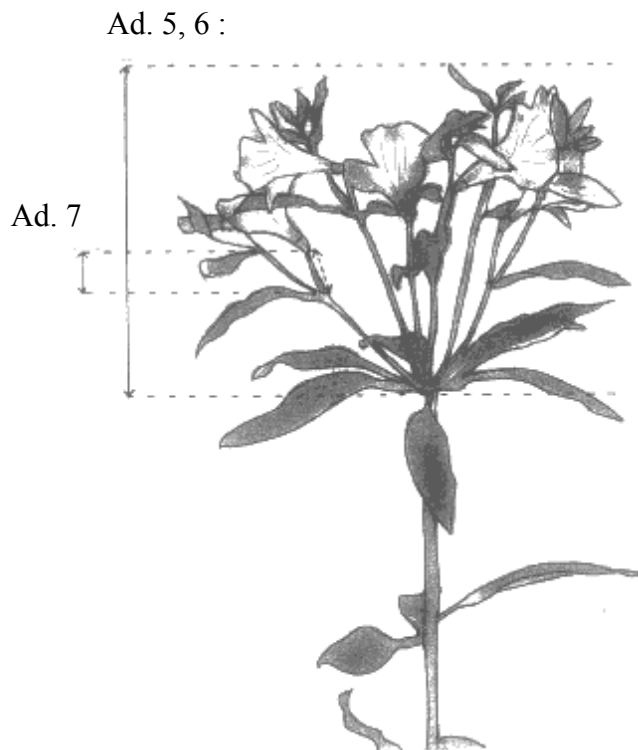
- (a) Toutes les observations sur la fleur doivent être effectuées à l'époque de déhiscence de quelques anthères d'une fleur déterminée.

8.2 *Explications portant sur certains caractères*

Ad. 5 : Ombelle : nombre de ramifications

Ad. 6 : Ombelle : longueur des ramifications

Ad. 7 : Fleur : longueur du pédicelle



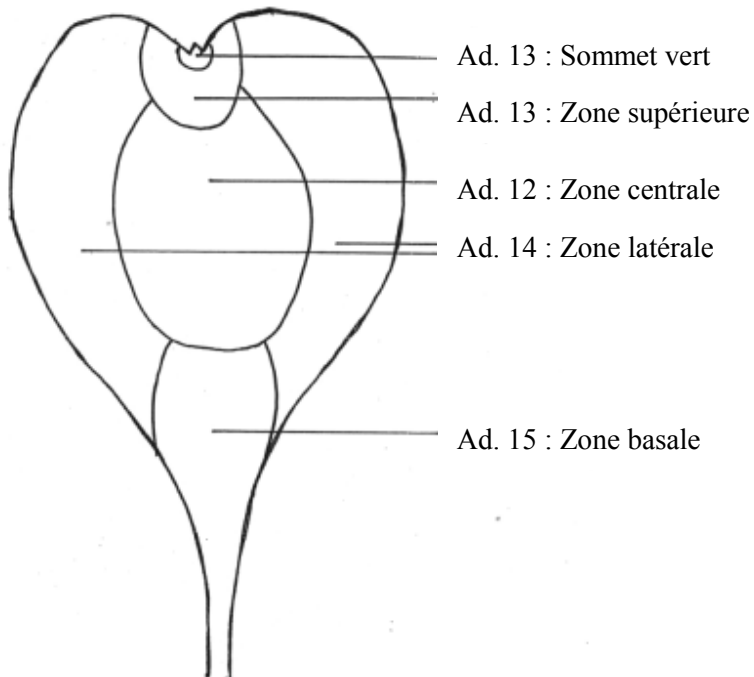
À observer à l'ouverture de la première fleur sur la ramification de l'ombelle.

Ad. 12 : Tépale externe : couleur principale de la zone **centrale**

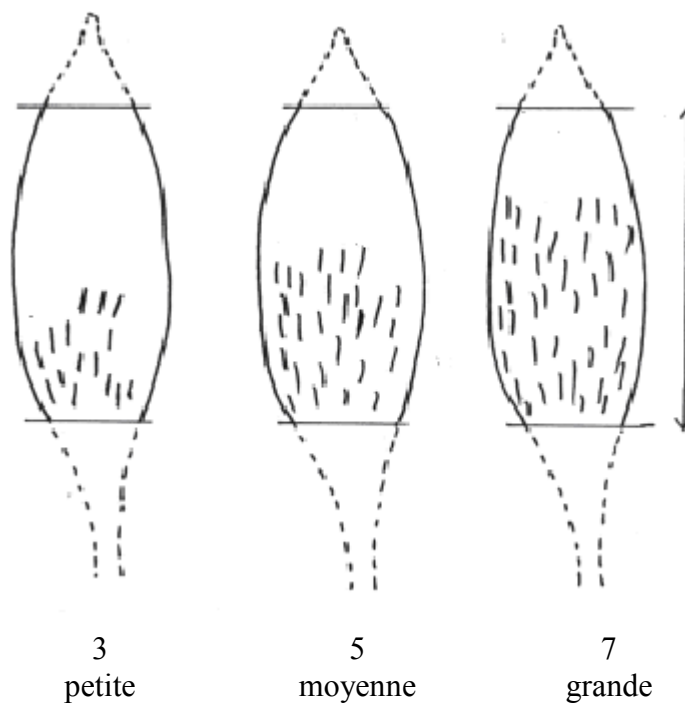
Ad. 13 : Tépale externe : couleur principale de la zone **supérieure** (sommets vert exclu)

Ad. 14 : Tépale externe : couleur principale de la zone **latérale**

Ad. 15 : Tépale externe : couleur principale de la zone **basale**



Ad. 20 : Tépale interne latéral : taille de la zone striée sur la face supérieure (onglet et partie supérieure du limbe exclus)



Ad. 29 : Ovaire : pigmentation anthocyanique

Ad. 30 : Ovaire : intensité de la pigmentation anthocyanique

L'anthocyane doit être observée sur toute la surface, côtes comprises.

9. Bibliographie

The Royal General Bulbgrowers' Association, 1991: International Checklist for Hyacinths and Miscellaneous Bulbs (International Register and Classified List of Hyacinths and other bulbous, cormous and tuberous plants). Koninklijke Algemeene Vereeniging voor Bloembollencultuur, Hillegom, NL

Grunert, Christian, 1980: Das Blumenzwiebelbuch. Verlag Eugen Ulmer, Stuttgart, DE

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} of {y}	Numéro de référence :
		Date de la demande : (réservé aux administrations)
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale		
1. Objet du questionnaire technique		
1.1 Nom botanique	<input type="text" value="Alstroemeria L."/>	
1.2 Nom commun	<input type="text" value="Alstroèmère"/>	
2. Demandeur		
Nom	<input type="text"/>	
Adresse	<input type="text"/>	
Numéro de téléphone	<input type="text"/>	
Numéro de télécopieur	<input type="text"/>	
Adresse électronique	<input type="text"/>	
Obtenteur (s'il ne s'agit pas du demandeur)	<input type="text"/>	
3. Dénomination proposée et référence de l'obtenteur		
Dénomination proposée (le cas échéant)	<input type="text"/>	
Référence de l'obtenteur	<input type="text"/>	

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} of {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#4. Renseignements sur le schéma de sélection et le mode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation

- a) hybridation contrôlée []
(indiquer les variétés parentales)
- b) hybridation à généalogie partiellement connue []
(indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))
- c) hybridation à généalogie inconnue []

4.1.2 Mutation []
(indiquer la variété parentale)

4.1.3 Découverte et développement []
(indiquer le lieu et la date de la découverte, ainsi que la méthode de développement)

4.1.4 Autre []
(veuillez préciser)

4.2 Méthode de multiplication de la variété

4.2.1 Multiplication végétative

- a) boutures []
- b) multiplication *in vitro* []
- c) Autre []
(veuillez préciser)

4.2.2 Semences []

4.2.3 Autre []
(veuillez préciser)

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} of {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée).

	Caractères	Exemples de variétés	Note
5.1	Plante : hauteur		
(1)			
	basse	Zanspot, Koglow	3[]
	moyenne	Prealpech, Koanti	5[]
	haute	Teswhite, Kofuji	7[]
5.2	Fleur : couleur principale		
(8)			
	blanche	Stamond, Teswhite	1[]
	jaune clair	Koanti	2[]
	jaune moyen	Staprilan, Tespluto	3[]
	verdâtre	Kofuji	4[]
	orange	Little Moon	5[]
	rouge orange	Zapribel	6[]
	rouge	Stasach, Staflam	7[]
	rose clair	Prealpech	8[]
	rose moyen	Staprisis, Tescow	9[]
	rose pourpre		10[]
	violet rouge	Tesamad	11[]
	violet clair	Zapriko	12[]
	violet moyen	Zalsamot	13[]
	violet foncé	Napoli	14[]

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} of {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.

Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez votre variété candidate
---	---	--	--

<i>Exemple</i>	<i>Fleur : couleur principale</i>	<i>rose clair</i>	<i>rose moyen</i>
----------------	-----------------------------------	-------------------	-------------------

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

Observations :

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} of {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété

7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.2 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.3 Autres renseignements

7.3.1 Utilisation principale

- a) plante de jardin []
- b) plante en pot []
- c) fleur coupée []
- d) autre []
(veuillez préciser)

Une photographie en couleur représentative de la variété doit être jointe au questionnaire technique.

8. Autorisation de dissémination

a) La législation en matière de protection de l'environnement ou de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui [] Non []

b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui [] Non []

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} of {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen

9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractère(s) d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte-greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :

- | | | |
|---|---------|---------|
| a) micro-organismes (p. ex. virus, bactéries, phytoplasmes) | Oui [] | Non [] |
| b) traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides) | Oui [] | Non [] |
| c) culture de tissus | Oui [] | Non [] |
| d) autres facteurs | Oui [] | Non [] |

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser.

.....

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

Signature

Date

[Fin du document]